

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2025

Délibération n° 2025/03/3

Date de la convocation : 7 mars 2025	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h15	Acte exécutoire à compter du : 14 mars 2025	Affichée en Mairie le : 14 mars 2024
---	--	---	--

Conseillers élus : 29

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 20

Étaient présent(e)s (21)

M. FOURNIER Lionel, Président	Mme KRAOUCHE Bakhta	Mme DA ROCHA Maria
M. RISSER Charles	Mme OUTOMURO Clotilde	M. PELTIER Xavier
Mme WAGNER Veronica	Mme KEUVREUX Anita	M. DOLBEAU Jonathan
M. NOBILE Didier	Mme COLOMBEY Fabienne	Mme GATTO Josiane
Mme MACAIGNE Christèle	M. CHARO Michel	M. VILLA Victor
M. MARRELLA Vincent	M. RUPPERT José	Mme STEINBACH Danielle
M. DUMON Joël	M. BARBARAS Pascal	

Étaient absent(e)s avec procuration (9)

Mme MUHLMANN Aude procuration à M. RISSER Charles
M. SAUDRY Thierry procuration à M. Didier Nobile
Mme BENCI Monique procuration à Mme Christel MACAIGNE
Mme BALZER Lise procuration à Mme WAGNER Veronica
M. IORFIDA Serge procuration à M. MARRELLA Vincent
M. IAFRATE Michel procuration à PELTIER Xavier
Mme MOLINA Angélique procuration à M. Jonathan DOLBEAU
Mme INTERRANTE Rose Marie procuration à Mme GATTO Josiane
M. BEN ARIF Samir procuration à M. VILLA Victor

Était absent(e)s excusé(e)s (0)

Secrétaire de séance : M. DOLBEAU Jonathan

3. Rapport annuel Orne THD 2023-2024

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les rapports financiers et techniques du fonctionnement de la délégation de service public désignée « Gestion de l'infrastructure en Fibre Optique à terminaison Coaxiale ».

VU l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui indique : « Le délégataire produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte ».

VU le contrat de concession pour la gestion de l'infrastructure en Fibre Optique à terminaison Coaxiale délégué à la Société Publique Locale ORNE THD, par le biais d'une convention de délégation de service public prévoit la transmission des rapports techniques et financiers à la collectivité avant le 1^{er} janvier qui suit l'exercice considéré (les comptes sont arrêtés au 30 juin de chaque année).

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

PREND ACTE des documents transmis.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 14 mars 2025.

Le Maire,



Lionel FOURNIER

Secrétaire de séance,



Jonathan DOLBEAU